

### Réunion du 30 Juin 2021 en visioconférence

#### P.V. n° 10

**Président** : M. DEMARET

**Présents** : MM. BOLLATI – CROS – DENIAU – HUS – LEYGE – SIMON

**Excusés** : MM. ARNAUD – DEBEDAT – RAME

**Administratifs** : MM. MOUTHAUD – VALLET.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appels dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique à l'adresse ci-après : [juridique@lfn.fff.fr](mailto:juridique@lfn.fff.fr), le droit d'examen étant de 100 euros.

**RAPPEL** : Le Procès-Verbal du Comité Exécutif de la FFF, dans sa séance du 06 Mai 2021, a indiqué ceci pour les championnats générationnels (JEUNES) :

« En ce qui concerne la composition des championnats générationnels pour la saison 2021/2022, compte-tenu de la grande diversité des situations dans l'ensemble des territoires, le Comité Exécutif laisse la liberté à chaque instance, via son Comité de Direction ou le cas échéant par son Assemblée Générale, de prendre la décision qui lui paraîtra la plus adaptée à sa situation, qui pourra notamment consister à permettre de faire un glissement générationnel en fonction de la pyramide des championnats et permettre de modifier, lorsque cela s'avère indispensable, le format de la compétition, voire, le cas échéant, les critères de sélection des équipes participant au championnat concerné. »

### **1. DESIGNATION DES EQUIPES REPECHÉES SUR LES CHAMPIONNATS REGIONAUX DEPUIS LA REUNION DE LA C.R. JEUNES DU 10 JUIN 2021**

Depuis la réunion du 10 juin 2021, quelques changements sont intervenus dans les volontés d'engagements :

#### **U15 REGIONAL 1**

### **1- Courriel de COSNAC F.C. du 29 juin 2021 ne souhaitant plus s'engager en U15 R1 suite à un important problème d'effectif.**

La Commission décide donc de lancer un appel à candidatures, uniquement pour les clubs d'U15 R2 (2021/2022), sur le territoire de la Corrèze afin de remplacer numériquement cette équipe (**COSNAC F.C.**) sur le championnat U15 R1. Un courriel du Pôle Compétitions sera donc adressé auprès des clubs concernés du territoire de la Corrèze (**A.S.P.O. BRIVE, E.S. USSAC**).

#### **U17 REGIONAL 1**

### **2- Courriel du S.C. ST-PIERRE DU MONT du 22 juin 2021 souhaitant être rétrogradé en U17 R2 suite au départ de nombreux éléments :**

La Commission décide donc de lancer un appel à candidatures, uniquement pour les clubs d'U17 R2 (2021/2022), sur le territoire des Landes afin de remplacer numériquement cette équipe (**S.C. ST-PIERRE DU MONT**) sur le championnat U17

R1. Un courriel du Pôle Compétitions sera donc adressé auprès des clubs concernés du territoire des Landes (**BISCARROSSE O., O.S.C. LABENNE, STADE MONTOIS**).

- 3- **Courriel de la S.A. LE PALAIS SUR VIENNE du 25 juin 2021 ne souhaitant plus s'engager en U17 R1 suite à un important problème d'effectif.**

La Commission décide donc de lancer un appel à candidatures, uniquement pour les clubs d'U17 R2 (2021/2022), sur le territoire de la Haute-Vienne afin de remplacer numériquement cette équipe (**S.A. LE PALAIS SUR VIENNE**) sur le championnat U17 R1. Un courriel du Pôle Compétitions sera donc adressé auprès des clubs concernés du territoire de la Haute-Vienne (**A.S. AIXE SUR VIENNE, C.S. FEYTIAT, C.A. RILHAC RANCON**).

---

### U18 REGIONAL 1

---

- 4- **Courriel du F.C. DU LANGONNAIS du 30 juin 2021 ne souhaitant plus s'engager en U18 R1.**

La Commission décide d'appliquer la position prise lors de sa réunion du 10 juin 2021 en proposant l'intégration en U18 R1 à l'A.F. CASSENEUIL PAILLOLES LEDAT 47 (prévu en U18 R2 en 2021/2022) car ce club avait la priorité vis à vis de la position des CHAMOIS NIORTAIS F.C. (demande d'intégration en CN U19 auprès de la F.F.F.) et que la place vacante ouverte par le F.C. du Langonnais doit lui revenir.

En cas de refus de l'A.F. CASSENEUIL PAILLOLES LEDAT 47, un courriel d'appel à candidatures du Pôle Compétitions sera donc adressé auprès des clubs concernés du territoire de la Gironde (ayant évolué en U17 R2 en 2020/2021) (**G.J. RIVE DROITE F.C. – C.M.O. BASSENS – F.C. DES PORTES DE L'ENTRE DEUX MERS – E.S. EYSINAISE – U.S. LEGE CAP FERRET – JEUNESSE VILLENAVAISE**).

---

### U18 REGIONAL 2

---

**Les 16 équipes supplémentaires qui avaient été désignées par la C.R. Jeunes du 10 juin 2021 pour accéder au championnat U18 R2 (voir tableau récapitulatif ci-après) étaient donc les suivantes par ordre de classement :**

- C.S. FEYTIAT
- E.S. BOULAZAC
- E.S. USSEL
- F.C. LESCARIEN
- F.C. MONTPON MENESPLET
- LES CROISES DE BAYONNE
- G.J. CŒUR DE MEDOC
- U.E.S. MONTMORILLON
- F.C. DES GRAVES
- UNION ST BRUNO
- CONFLUENT FOOT 47
- S.A. MONCOUTANT
- E.S. BRUGES
- J.A. BIARRITZ
- FOOTHILS L'ECOLE
- J.S. TEICHOISE

### CLASSEMENT FINAL DES CANDIDATURES POUR EVOLUER EN U18 R2

Rang	N° affiliation	District	Nom du club	Critères incontournables	Point % licenciés / Libre	Point sur diplôme entraîneur	Point sur niveau de Labels	Totaux sur 25 points
1	520177	87	C.S. FEYTIAT	EUGIBLE	8	2	3	13
2	507200	24	E.S. BOULAZAC	EUGIBLE	9	0	3	12
3	519775	19	E.S. USSEL	EUGIBLE	4	4	3	11
3	530332	64	F.C. LESCARIEN	EUGIBLE	6	2	3	11
3	553247	24	F.C. MONTPON MENESPLET	EUGIBLE	8	0	3	11
6	514041	64	LES CROISES DE BAYONNE	EUGIBLE	8	2	0	10
6	564208	33	G.J. CŒUR DE MEDOC	EUGIBLE	4	6	0	10
6	507038	86	U.E.S. MONTMORILLON	EUGIBLE	4	0	6	10
9	563803	33	F.C. DES GRAVES	EUGIBLE	5	4	0	9
9	544160	33	UNION ST BRUNO	EUGIBLE	5	4	0	9
9	580553	47	CONFLUENT FOOT 47	EUGIBLE	4	2	3	9
9	507422	79	S.A. MONCOUTANT	EUGIBLE	4	2	3	9
13	523443	33	E.S. BRUGES	EUGIBLE	6	2	0	8
13	505689	64	J.A. BIARRITZ	EUGIBLE	6	2	0	8
15	590696	24	FOOTHILLS LECOLE	EUGIBLE	4	2	0	6
15	505644	33	J.S. TEICHOISE	EUGIBLE	6	0	0	6
17	569500	33	F.C. ALLIANCE DU MORON	EUGIBLE	5	0	0	5
18	513182	33	F.C. ST-MEDARD EN JALLES	EUGIBLE	3	0	0	3
	580598	33	F.C. BASSIN D'ARCACHON	ELIMINE	5	6	0	11
	590364	17	AUNIS AVENIR F.C.	ELIMINE	5	0	6	11
	549491	33	AUGUSTIN PYRENEES	ELIMINE	9	0	0	9
	582728	87	U.S. LIMOGES BASTIDE	ELIMINE	8	0	0	8
	560102	16	G.J. LESSAC ABZAC CONFOLENS	ELIMINE	6	2	0	8
	500110	33	C.A. BEGLAIS	ELIMINE	4	0	3	7
	582280	40	UNION SPORTIVE MARSAN	ELIMINE	5	2	0	7
	544360	23	E.S.M. LA SOUTERRAINE	ELIMINE	4	0	3	7
	505555	33	LA COCARDE ST LAURENT	ELIMINE	5	0	0	5

**5- Courriel de l'A.S. ST-GEORGES DES COTEAUX du 19 juin 2021 (club accédant par le biais de sa participation en U17 R2 en 2020/2021) souhaitant se retirer d'U18 R2 par manque d'effectif.**

La Commission décide donc de proposer l'intégration au championnat U18 R2 au **F.C. ALLIANCE DU MORON**, club classé en première position sur la liste d'attente (voir tableau ci-dessus). Un courriel du Pôle Compétitions sera donc adressé au **F.C. ALLIANCE DU MORON** pour confirmation d'engagement en U18 R2. Ce club devra, en suivant, valider cet engagement sur Footclubs.

**6- Courriel de l'U. ST-BRUNO F.C. du 23 juin 2021 souhaitant se retirer d'U18 R2 suite à des départs de joueurs.**

La Commission décide donc de proposer l'intégration au championnat U18 R2 au **F.C. DE ST-MEDARD EN JALLES**, club classé en deuxième position sur la liste d'attente (voir tableau ci-dessus). Un courriel du Pôle Compétitions sera donc adressé au **F.C. DE ST-MEDARD EN JALLES** pour confirmation d'engagement en U18 R2. Ce club devra, en suivant, valider cet engagement sur Footclubs.

**7- Courriel du S.A. MONCOUTANT du 23 juin 2021 souhaitant se retirer d'U18 R2 suite à un problème d'effectif.**

La Commission décide donc de proposer l'intégration au championnat U18 R2 au **F.C. BASSIN D'ARCACHON** ou **AUNIS AVENIR F.C. (procédure d'appel en cours)**, clubs classés en troisième position sur la liste d'attente et qui avaient été éliminés suite à l'application des critères retenus (voir tableau ci-dessus). Sous réserve des décisions de la C.R. APPELS concernant AUNIS AVENIR F.C., un courriel du Pôle Compétitions sera donc adressé au **F.C. BASSIN D'ARCACHON** ou **AUNIS AVENIR F.C.** pour confirmation d'engagement en U18 R2. La Commission statuera ensuite sur le repêché désigné.

### U19 REGIONAL 1

Un courriel du Pôle Compétitions avait été adressé aux équipes d'U18 R2 (2020/2021) avec un bilan de **15** équipes supplémentaires souhaitant s'engager en U19 R1, portant ainsi le total à **26** équipes (après volonté d'engagement de 11 clubs ayant évolué en U18 R1 en 2020/2021).

#### Ces 15 équipes supplémentaires ont toutes été retenues lors de la réunion de la C.R. Jeunes du 10 juin 2021 :

- C.O. CERIZAY
- U.S. MIGNE-AUXANCES
- U.S. CENON
- A.S. CHAMPCEVINEL
- A.S. PUYSMOYEN
- G.J. MEDOC ESTUAIRE
- E.S. BLANQUEFORTAISE
- UNION ST-BRUNO
- F.C. DES PORTES DE L'ENTRE DEUX MERS
- LA BREDE F.C.
- U.S.C. LEOGNAN
- F.C. DES GRAVES
- LES GENETS D'ANGLLET FOOTBALL
- F.C. LESCARIEN
- F.C. ST-VINCENT DE PAUL

Afin d'atteindre le nombre de **30 équipes maximum**, un courriel du Pôle Compétitions, suite à la décision de la C.R. Jeunes du 10 juin 2021, a donc été adressé dans ce sens aux équipes U19 R1 (2020/2021) avec un bilan de 5 candidatures, sachant que ne pourraient être retenues en U19 R1 que 4 équipes, sur dossier, pour arriver à la finalité des **30 engagées**.

Ci-après le classement des équipes ayant candidaté, au regard des critères mentionnés au paragraphe 1 du P.V. de la C.R. Jeunes du 10 juin 2021 :

#### CLASSEMENT FINAL DES CANDIDATURES (U19 R1 2020/2021) POUR EVOLUER EN U19 R1 2021/2022

Rang	N° affiliation	District	Nom du club	Critères incontournables	Point % licenciés / Libre	Point sur diplôme entraîneur	Point sur niveau de Labels	Totaux sur 25 points
1	552012	33	F.C. MARTIGNAS ILLAC	ELIGIBLE	6	6	0	12
2	553245	17	E.S. LA ROCHELLE	ELIGIBLE	4	2	3	9
3	514648	86	E.S. BUXEROLLES	ELIGIBLE	6	2	0	8
3	553792	33	F.C. COTEAUX DU LIBOURNAIS	ELIGIBLE	6	2	0	8
5	560218	33	F.C. MASCARET	ELIGIBLE	5	2	0	7

Les 4 équipes supplémentaires désignées (afin d'arriver à 30 équipes) pour accéder au championnat U19 R1 sont donc les suivantes par ordre de classement :

- F.C. MARTIGNAS ILLAC
- E.S. LA ROCHELLE
- E.C. BUXEROLLES
- F.C. COTEAUX DU LIBOURNAIS.

Si un désistement venait à intervenir lors de la validation des engagements sur Footclubs, c'est le F.C. MASCARET qui serait intégré en tant que présent sur la liste d'attente (voir tableau ci-dessus).

- **Courriel du F.C. BASSIN D'ARCACHON**

La Commission prend connaissance du courriel de ce club du 18 juin 2021 qui pose sa candidature pour intégrer le championnat U19 R1 (club ayant refusé l'engagement en U18 R2 en 2020/2021 et ayant participé au championnat U19 Brassage du District de la Gironde). A l'heure actuelle, il n'y a pas de place disponible.

- **Courriel de l'EVEIL LE TALLUD**

La Commission prend connaissance du courriel de ce club du 21 juin 2021 qui pose sa candidature pour intégrer le championnat U19 R1 (ayant évolué en U18 R2 en 2020/2021 mais n'ayant pas postulé dans les temps). A l'heure actuelle, il n'y a pas de place disponible.

### **Prochaine réunion sur convocation.**

Le Président,  
**Patrick DEMARET**

Les Secrétaires de séance,  
**Vincent VALLET**  
**Philippe MOUTHAUD**

Procès-Verbal validé le 07/07/2021 par la Secrétaire Générale, Madame Marie-Ange AYRAULT GUILLORIT.